# Commissariat général à l'égalité des territoires

Etat des lieux des coopérations entre métropoles et territoires environnants

<u>Territoires de coopération</u>: Ville de Rennes / Rennes Métropole et

Ville de Saint-Malo / Saint-Malo Agglomération

Intitulé de la coopération : Coopération Rennes-Saint-Malo et Pacte

métropolitain d'innovation

Juin 2019









# Table des matières

1)	Introduction	2
ı	Les territoires de coopération	2
ı	Résumé de la coopération	6
2)	Carte d'identité de la coopération	7
I	Fait générateur	7
1	Acteurs impliqués	8
I	Nature et objectifs de la coopération	10
I	Motivations des acteurs et plus-value attendue	10
(	Outils et moyens mobilisés	11
(	Gouvernance de la coopération	12
3)	Enjeux et perspectives	12
ı	Freins qui agissent sur la coopération	12
I	Enjeux à court et moyen terme	13
1	Actions déjà réalisées	13
ı	Projets identifiés pour l'avenir	14
An	nnexes Erreur! Signet nor	ı défini.
I	Personnes rencontrées (6 février, Rennes, 7 février Saint-Malo)Erreur ! Signet non	ı défini.
ı	Documents annexés Erreur ! Signet non	ı défini.

# 1) Introduction

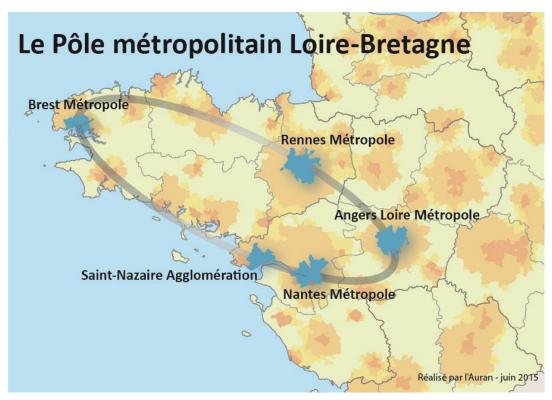
## Les territoires de coopération

### Rennes Métropole

La première intercommunalité à Rennes est née en 1970 avec le district urbain de l'agglomération rennaise, transformé en Communauté d'agglomération en l'an 2000, sous le nom de « Rennes Métropole » (RM). Les extensions de périmètre successives ont porté le nombre de communes de la CA à 37 et sa population à 391 000 habitants en 2010. Entre 2012 et 2014, six nouvelles communes ont intégrées l'intercommunalité, qui rassemble depuis 43 communes et 439 000 habitants, dont la moitié pour la ville centre, Rennes, chef-lieu de la Région Bretagne. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a ensuite permis le passage de la Communauté d'agglomération en métropole de droit commun au 1er janvier 2015.

RM bénéfice d'un fort dynamisme démographique. Derrière Montpellier Méditerranée Métropole, c'est la deuxième des vingt-deux métropoles française à avoir connu la croissance démographique la plus importante sur la période 1968-2016 : près de 200 000 nouveaux habitants s'y sont installé en cinquante ans, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 1 %. Cette croissance bénéficie principalement à la ville centre sur la période la plus récente, avec près de 10 000 nouveaux habitants depuis 2006.

RM a engagé des actions communes avec quatre autres agglomérations du Grand-Ouest dans le cadre du Pôle métropolitain Loire-Bretagne : les métropoles de Nantes et de Brest, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et la Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire. La création de ce Pôle métropolitain en régions Bretagne et Pays de la Loire en 2012 fait suite à une vingtaine d'années de coopération entre ces cinq grandes villes de l'Ouest, qui a pris plus dénominations (« Réseau des Grandes villes de l'Ouest », « Conférence des Villes de l'Arc Atlantique », Espace métropolitain Loire Bretagne »). Elle s'inscrit également dans la continuité de l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en 2003, qui a abouti à la constitution de l'Espace métropolitain Loire Bretagne auguel a succédé le Pôle métropolitain.



Le réseaux des cinq EPCI de l'Ouest du Pôle Métropolitain Loire Bretagne

# Le Pacte métropolitain d'innovation et le contrat de coopération métropolitaine

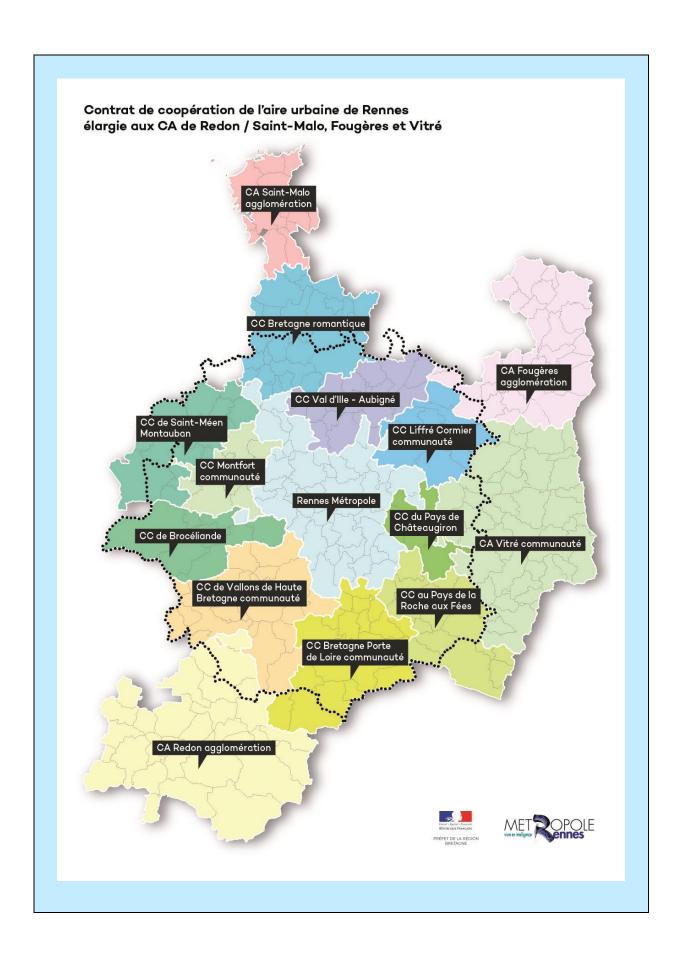
Parallèlement à la coopération bilatérale avec Saint-Malo étudiée dans le cadre de la présente monographie, Rennes Métropole s'est impliquée, au court du mandat actuel, dans une démarche de coopération multilatérale avec plusieurs autres territoires environnants. Cette démarche s'appuie sur la signature du Pacte métropolitain d'innovation entre RM et l'Etat, qui prévoyait un contrat de coopération métropolitaine.

Signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et les présidents des quinze métropoles françaises existant à l'époque, le Pacte Etat-Métropoles décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires. Affirmation d'une responsabilité spécifique des métropoles, le Pacte se décline à l'échelle de chaque métropole en deux composantes : un Pacte métropolitain d'innovation et un contrat de coopération métropolitaine.

Rennes Métropole, territoire fortement marqué par les activités de recherche, de formation et d'innovation, a retenu la thématique « les nouvelles mobilités intelligentes » pour son Pacte Métropolitain d'Innovation. Celui-ci a été signé le 27 janvier 2017 à Rennes par le Premier Ministre, le Président de Rennes Métropole, le Préfet d'Ille-et-Vilaine, le Président de la Région Bretagne et la directrice régionale de la Caisse des Dépôts. Le PMI prévoyait qu'un contrat de coopération métropolitain, reposant également sur la problématique des mobilités, fasse l'objet d'une démarche en direction d'autres EPCI de l'aire urbaine, ainsi que des communautés d'agglomération compétentes en matière de mobilité, dont Saint-Malo, Fougères, Redon et Vitré. Dans ce contexte, différents projets communs ont émergé : la mise en place d'une plateforme et d'une application pour un covoiturage dynamique de proximité, une enquête auprès des ménages sur leurs modes de déplacements, l'actualisation permanente des données par l'usage de capteurs citoyens, le développement d'une mobilité touristique intelligente et expérientielle...

Le PMI de Rennes Métropole prévoyait un financement de 1,22 millions d'euros pour les six projets susceptibles d'intégrer le contrat de coopération métropolitaine dont 738 000 euros pris en charge par la Métropole et ses satellites (la SPL Destination Rennes et l'Audiar). Une série d'études sur les « mobilités intelligentes » sont actuellement prévues ou en cours, sur les sujets suivants :

- Les échanges multimodaux (pilotage par Saint-Malo agglomération) et les espaces de coworking (pilotage par l'AUDIAR).
- Les pratiques de covoiturage à partir des aires officielles de l'aire urbaine de Rennes ;
- Le contexte actuel de l'autopartage résidentiel;
- Les problématiques de mobilités entre Rennes Métropole et plusieurs territoires environnants, notamment les intercommunalités de Fougères, de Redon, de Saint-Malo et de Vitré, avec pour objectif de comprendre la nature des déplacements (train, bus, voiture individuelle), de qualifier le niveau de l'offre et de dresser un état des lieux des attentes des voyageurs.

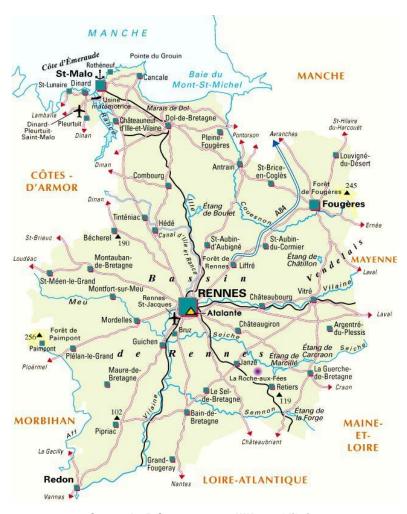


#### Communauté d'agglomération de Saint-Malo

Saint-Malo Agglomération (SMA) est le deuxième EPCI le plus peuplé d'Ille-et-Vilaine. La Communauté d'agglomération regroupe 18 communes et 82 000 habitants. La Communauté d'agglomération a été créée en 2001 et son territoire a évolué à plusieurs reprises, avec une première extension en 2002 (4 nouvelles communes), une deuxième en 2003 (la commune de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine) et une troisième en 2005 (Miniac Morvan et Le Tronchet). À la suite des élections municipales de 2008, Saint-Jouan-des-Guérets a adhéré à Saint-Malo Agglomération, portant le nombre de communes membres à 18 communes. L'EPCI est construit autour de Saint-Malo, port militaire et ville fortifiée de 73 000 habitants située sur l'embouchure de la Rance. Destination bretonne connue dans le monde entier et prisée des touristes, le port de Saint-Malo est distant de 70 kilomètres de Rennes, soit environ 1 heure de train et se situe à moins de 3 heures de Paris en TGV.

Saint-Malo fait face à un important défi démographique, lié au vieillissement de la population. Jusqu'en 2011, SMA était le seul EPCI d'Ille-et-Vilaine à perdre de la population. La Ville de Saint-Malo a perdu 4500 habitants entre 2006 et 2011. Depuis 2011, la CA gagne de nouveaux habitants mais cela est dû exclusivement à l'arrivée de nouveaux habitants. Le solde naturel décroit depuis les années 1970, il est négatif depuis le début des années 2000, la population continue donc de vieillir.

Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération constituent les deux principaux pôles urbains du Département d'Ille-et-Vilaine et concentrent 521 000 habitants, soit exactement la moitié de la population départementale.



Carte du Département d'Ille-et-Vilaine

## Résumé de la coopération

La coopération étudiée repose sur un partenariat entre la Métropole de Rennes et la Ville de Rennes d'une part, la Communauté d'agglomération de Saint-Malo et la Ville de Saint-Malo d'autre part. C'est une coopération ancienne et opérationnelle qui a connu trois étapes d'accélération successive : 1) la création d'une technopole commune à Rennes et Saint-Malo dans les années 2000, par l'extension à Saint-Malo de « Rennes Atalante » créée en 1984, 2) l'officialisation de la coopération bilatérale entre les deux couples ville-centre/EPCI en 2010, 3) le renforcement de celle-ci à partir de 2014 avec le renouvellement des exécutifs des collectivités concernées, les nouveaux élus ayant souhaité insuffler une nouvelle dynamique et lancer de nouveaux projets

Cette coopération n'est pas institutionnalisée, elle ne repose ni sur une structure ni sur une convention mais sur des échanges réguliers entre les élus des deux EPCI, marqués par l'organisation d'un « séminaire annuel Rennes / Saint-Malo » en présence de représentants (élus, cabinets et directions) de RM, de SMA et des communes de Rennes et Saint-Malo. Le partenariat comprend des actions autour de trois thématiques prioritaires : le développement économique avec comme projet phare le développement coordonné de la « French tech » dans les deux territoires, le tourisme et l'attractivité du territoire notamment à l'international et enfin les mobilités, axe le plus récent développé à l'aune du Pacte Métropolitain d'innovation.

# 2) Carte d'identité de la coopération

## Fait générateur

### L'instauration d'un premier dialogue autour de l'économie et du numérique

A la lumière des témoignages recueillis auprès des acteurs politiques et administratifs, il apparaît que les premières coopérations entre les élus rennais et malouins sont nées au cours des années 2000. Avant cette période, les deux territoires voisins ne coopéraient pas, sans pour autant être dans un rapport de concurrence ou d'hostilité. L'idée d'une coopération a émergé en 2004, lorsque Saint-Malo Agglomération a cherché à se doter d'un outil de développement économique dans le champ du numérique et de l'innovation. Pour ce faire, il est apparu aux élus malouins pertinents de bénéficier de l'ingénierie dont disposait la Métropole. Ils ont choisi de s'appuyer sur ce qui se nommait encore la « Technopole Rennes Atalante », association créée en 1984 par Rennes Métropole, fédérant environ 300 entreprises et 40 écoles et laboratoire d'Ille-et-Vilaine afin de soutenir la création d'entreprise dans le secteur du numérique et des nouvelles technologies.

Ce premier projet en commun a constitué un point de départ à la coopération, bien qu'elle n'ait pas été amorcée immédiatement. Malgré les échanges réguliers, notamment entre les maires des deux villes, les relations entre les deux territoires n'ont à l'époque pas été institutionnalisées.

### Des études de préfiguration : appel à projet de la DATAR et colloque d'architecture

Dans les années 2000, deux initiatives extérieures aux collectivités locales ont ensuite contribué à la naissance d'un espace de dialogue entre les deux intercommunalités :

- En 2003/2004, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a lancé un appel à projets sur les coopérations métropolitaines. Rennes y a répondu aux côtés d'Angers, de Brest et de Saint-Nazaire. Pour Rennes, Saint-Malo a été associée à la réflexion sur deux thèmes : le tourisme et l'économie maritime. L'espace métropolitain Loire Bretagne (devenu depuis un Pôle métropolitain) est alors créé et 5 études sont subventionnées par la DATAR dans le cadre de cette coopération, dont une étude portant sur la mer et une autre portant sur le tourisme.
- En 2008, l'Ecole d'architecture de Rennes a organisé un colloque autour de l'ouvrage « Rennes / Saint-Malo 2025, un dessein commun ? ». Les acteurs parlent alors d'un périmètre géographique regroupant les communes des deux communautés d'agglomération de Rennes et de Saint-Malo, pour lequel aucune gouvernance commune n'avait encore été mise en place. L'ouvrage et le colloque ont contribué à faire prendre conscience aux acteurs locaux de la pertinence de l'objet Rennes / Saint-Malo comme espace de projets et de l'absence de réflexion sur les enjeux interterritoriaux à cette époque.

# Un risque de concurrence avec le Palais des congrès de Rennes

Un point d'achoppement est apparu entre les deux territoires lorsqu'est né en 2014 le projet de création d'un palais des congrès à Rennes dans l'ancien Couvent des Jacobins, propriété de RM depuis 2002. Ce qui était alors la Communauté d'agglomération de Rennes exerçait la compétence tourisme et souhaitait promouvoir Rennes comme destination pour le tourisme d'affaires. L'agglomération rennaise était en effet dépourvue d'un équipement de ce type.

Les élus malouins craignaient que ce projet ne fasse naître un concurrent et ne mette en difficulté le Palais du Grand large de Saint-Malo, qui constitue depuis la transformation en 1984 de l'ancien casino en centre de congrès un important outil de développement et de rayonnement de la cité, en raison de sa situation exceptionnelle, face à la mer, à proximité du quartier historique de Saint-Malo et d'une offre hôtelière importante. Une discussion a été engagée entre les élus des deux EPCI sur l'articulation entre les offres du Palais du Grand Large et du Couvent des Jacobins. Celle-ci a abouti à la signature d'une convention entre RM et SMA en 2016 pour éviter la concurrence entre les deux équipements et favoriser un gain d'attractivité pour les deux territoires. Cette charte permet entre autres de réserver *via* le même guichet le Couvent des jacobins à Rennes ou le Palais du Grand large à Saint-Malo.

#### La formalisation des échanges politiques

La mise en place d'une gouvernance politique de la coopération a été amorcée en 2009, sous l'impulsion du maire (PS) de Rennes Daniel Delaveau. Une conférence annuelle des maires et présidents des CA de Rennes et Saint-Malo a été institué pour la première fois en 2011. Trois thématiques principales ont été définies par les élus : l'aménagement du territoire, le développement écono-

mique et le rayonnement des territoires. Ce dernier axe comprenait un volet tourisme et un volet international, qui existent encore aujourd'hui, et un autre volet culture qui a été abandonné depuis.

Les élus n'ont pas souhaité créer un outil dédié au pilotage de la coopération, sous la forme d'une convention ou d'une association par exemple. Ils préféraient une modalité de dialogue souple, rythmée par les conférences entre maires et présidents.

La coopération s'est accélérée à l'issue des élections municipales de 2014 qui ont porté à la tête des deux communautés d'agglomération de Rennes et de Saint-Malo de nouveaux présidents. Les nouveaux élus ont souhaité mettre l'accent de la coopération sur la thématique du développement économique.

# L'opportunité d'un approfondissement sur le champ du numérique avec la « French Tech »

La réponse conjointe de RM et de SMA à l'appel à projet de la French Tech du Ministère de l'Economie et du Secrétariat d'Etat au numérique a constitué une étape importante de la coopération, vecteur de dialogue entre les élus des deux intercommunalités quelques mois après les élections et facteur de rapprochement entre les deux territoires. Rennes et Saint-Malo disposent en effet du label « French Tech » depuis novembre 2014, à l'issue d'une candidature conjointe portée par la Technopôle Rennes Atalante pour RM et la French Tech Saint-Malo pour SMA. En 2015, un accord a été passé entre les deux EPCI pour cofinancer les actions conduites de concert en matière d'économie numérique, dont le financement de l'association « la French Tech Rennes Saint-Malo », qui s'est installé dans un bâtiment « totem », Le Mabilay à Rennes.

Un projet a contribué à fédérer les acteurs de la « Tech » : le sponsoring du skipper Gilles Lamiré pour la 11ème édition de la Route du Rhum (2018), dont le bateau portait la mention « French Tech Rennes Saint-Malo ». En 2017, les deux associations sont entrées dans une nouvelle phase de leur développement et ont fusionné pour donner naissance à un nouveau technopôle baptisée « Le Poool », nouveau nom de l'écosystème French Tech des deux villes. Depuis début 2019, une antenne dotée d'un espace de coworking a été ouverte à proximité de la gare de Saint-Malo. Le Pool est membre de trois réseaux thématiques : « EdTech / Entertainment », « FoofTech » et « Seucrity / Privacy ».

### Acteurs impliqués

Structure	Description	Rôle
1. Rennes Métropole	Créée par la loi MAPTAM, Rennes Métropole est composée de 43 communes et regroupe 443 000 habitants en 2016. La coopération est suivie par Emmanuel Couet, Président de la Métropole.	Rennes Métropole est un des deux acteurs principaux de cette coopération, qui s'inscrit plus largement dans une volonté de réflexion et de coopération interterritoriale.
2. Saint-Malo Agglomération	Saint-Malo Agglomération est une Communauté d'agglomération créée en 2001, regroupant 18 communes et 84 000 habitants. La coopération y est suivie par Claude Renoult, Président de la Communauté d'agglomération et Maire de Rennes	SMA est un des deux acteurs principaux de cette coopération, avec un intérêt important à bénéficier du dynamisme démographique et économique et de l'ingénierie de Rennes Métropole.
3. Destination Rennes	Destination Rennes est une société publique locale (SPL) dont la mission est de mettre en œuvre la politique touristique de la Métropole, y compris en matière de tourisme d'entreprises et de congrès.	Destination Rennes joue un rôle clé dans la mise en œuvre de cette coopération à travers sa gestion du Couvent des Jacobins et des projets conduits dans le domaine touristique.
4. Office du tourisme de Saint	L'office du tourisme de Saint-Malo et la Palais du grand large (palais des con-	L'ancien office du tourisme et le Palais du Grand Large – désormais

Structure	Description	Rôle
Malo et Palais du Grand Large	grès) sont deux structures auparavant distinctes, opératrices locales dans le champ du tourisme d'agrément et d'affaires de la ville de Saint-Malo et de Saint-Malo agglomération. Le bâtiment du palais des congrès de Saint-Malo est la propriété de la commune de Saint-Malo et était auparavant géré en régie municipale.  En 2019, les deux structures ont fusionné au sein d'une structure unique, la société publique locale « destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel », détentrice d'une délégation de service public pour exploiter le Palais du grand large.	réunie dans une seule et même SPL – jouent, à l'instar de Destination Rennes, un rôle important dans la coopération à travers l'accord entre le Couvent des Jacobins et le Palais du Grand Large et la coopération en matière de politique touristique.
5. Technopôle Le Poool	Le Poool est la structure issue de la fusion en 2019 de la technopole Rennes Atalante et La French Tech Rennes St Malo, déclinaison locale de La French Tech lancée par le Ministère de l'Economie.  Le Poool est membre RETIS et fondateur du réseau 7TB (7 Technopoles de Bretagne), compte environ 500 adhérents et accompagne 150 entreprises. L'association bénéficie notamment des soutiens financiers de l'Union européenne, de la Région Bretagne, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération.  Le Poool est implanté sur deux sites, Rennes et Saint-Malo.	Au service des start-ups et entre- prises technologiques innovantes d'Ille-et-Vilaine, Le Poool a pour mission de favoriser leur émer- gence, maximiser le nombre de créations, soutenir leur accélération et participer à leur développement. Ses grands axes d'interventions sont la fédération et la mobilisation de l'écosystème, l'accompagnement individualisé, l'attractivité de l'écosystème en France et à l'international, le ren- forcement des collaborations avec l'enseignement supérieur et la re- cherche.
6. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	Si les CCI de Rennes Métropole et de Saint-Malo Agglomération étaient auparavant distinctes, une fusion est en cours à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine. La CCI de Saint-Malo, en charge de la gestion du port, était relativement importante.	La CCI d'Ille-et-Vilaine porte plusieurs projets sur le territoire, dont celui de coopération avec le Québec (suivi d'appels à projets francoquébécois, appui d'un VIE). A cet effet, une convention de partenariat a été signée entre Saint-Malo Agglomération, Rennes Métropole, la CCI et Destination Rennes. En outre, depuis 2010, la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard, dont la CCI d'Ille et Vilaine est actionnaire à hauteur de 51% aux côtés de VINCI Airports, est concessionnaire des deux aéroports.

Les villes de Rennes et de Saint-Malo sont également impliquées dans le partenariat. Du côté des acteurs malouins, les rôles respectifs de la collectivité communale et de l'intercommunalité apparaissent confondus dans la mesure où le Maire de Saint-Malo, Claude Renoult, est également Président de la Communauté d'agglomération. Du côté rennais en revanche, c'est essentiellement la Métropole qui porte la coopération, d'abord parce que les fonctions de Maire de la Ville de Rennes et de Président de la Métropole sont exercées par deux personnes différentes, ensuite parce que les actions

entreprises dans le cadre de la coopération relèvent plutôt de compétences intercommunales que municipales.

## Nature et objectifs de la coopération

# Une coopération souple et non institutionnalisée

La coopération consiste en un dialogue politique souple entre les élus de la CA, de la Métropole et des deux villes centre et associe les autres acteurs impliqués. Elle repose sur une dynamique de projets conduits en commun et animés par les services de la CA et de la Métropole ou leurs satellites : l'agence d'urbanisme de Rennes, Le Poool, le Palais du Grand Large, Destination Rennes, Destination Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel...

## Thématiques et champ de politiques publiques concernés

Le 10 avril 2018, les élus et les directions générales de Rennes Métropole, de Saint-Malo Agglomération et des villes de Rennes et de Saint-Malo – dont Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, et Claude Renoult, Président de Saint-Malo Agglomération – réunis à l'occasion du séminaire annuel sur la coopération entre les deux territoires, ont acté les trois axes pour l'année 2018/2019 :

- Le rayonnement et l'attractivité du territoire ;
- L'économie, l'innovation et la recherche ;
- Les mobilités intelligentes.

Cette coopération couvre principalement deux thématiques : celle du tourisme et de l'attractivité d'une part et celle du développement économique, en particulier dans le secteur du numérique, de l'innovation et de l'entreprenariat d'autre part. La thématique de la mobilité et des transports est couverte de façon secondaire, dans la mesure où les actions concernées sont encore au stade de projet et sont apparues plus récemment.

## Motivations des acteurs et plus-value attendue

Pour Rennes Métropole, affirmer son rôle de capitale régionale de la Bretagne, tirer parti des complémentarités avec Saint-Malo

Rennes Métropole est engagé dans des coopérations à plusieurs échelles qui participent à son rôle de principal pôle urbain de la région Bretagne et de moteur du développement régional. Au titre de ces coopérations, on retrouve notamment sa participation active au Pôle Métropolitain Loire-Bretagne, créé en 2012 avec quatre autres agglomérations du Grand Ouest (Angers, Brest, Nantes, Saint-Nazaire). Pour les élus de RM, l'attractivité de la Bretagne passera par le dynamisme et la qualité de son réseau de villes. La coopération avec SMA s'inscrit dans cette conception.

Dans le Pacte métropolitain d'innovation signé par RM en 2017, la coopération est justifiée par les complémentarités entre les deux territoires : « La coopération avec Saint-Malo, axe structurant à l'échelle départementale, repose sur la proximité et les évidentes complémentarités (économiques, touristiques) entre la capitale régionale et une ville port et porte maritime de la Bretagne, disposant par ailleurs d'une forte notoriété internationale. ».

Au titre de cette coopération, RM est principalement animée par le souhait de tirer profit des complémentarités entre les atouts respectifs des deux territoires : le poids démographique, le dynamisme économique et le statut de Métropole pour Rennes, la réputation internationale, l'attractivité touristique et la situation géographique littorale pour Saint-Malo afin de favoriser son propre développement, celui de l'agglomération de Saint-Malo et du reste de l'Ille-et-Vilaine mais aussi de l'ensemble de la Bretagne. Saint-Malo est en effet une discussion réputée en France à l'international et une ville plus connue que Rennes à l'étranger. Le partenariat entre la cité malouine et la capitale de la Bretagne permet par exemple à Rennes de mettre en avant un cadre de vie agréable en bord de mer dans une métropole régional bien intégrée à la mondialisation, résumée par la formule de la French Tech « start-up on the beach » 1.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nom d'un évènement organisé à Saint-Malo par la French Tech Rennes Saint-Malo depuis 2016 au mois de juillet pour mettre en réseau les créateurs de start-ups et les investisseurs

Du point de vue de la métropole, la coopération repose enfin sur la conviction que pour entrer dans la mondialisation et intégrer des réseaux internationaux, Rennes doit mobiliser son arrière-pays et valoriser sa zone d'influence en mobilisant ses avantages comparatifs (l'identité bretonne, le littoral, la proximité à Paris), ce qui lui permettra de devenir une destination compétitive pour les touristes, les investisseurs mais aussi pour les ménages à la recherche d'un cadre de vie agréable.

# Pour Saint-Malo Agglomération, bénéficier du dynamisme métropolitain et répondre au défi démographique

A travers la coopération avec RM qui constitue le principal pôle d'attraction du Département, les élus malouins poursuivent deux objectifs principaux. D'une part, les élus ont fixé comme priorité pour le mandat 2014-2020 le développement économique. Citadelle historique, station balnéaire réputée, ville de congrès appréciée en bord de mer et port maritime, Saint-Malo jouit déjà d'une notoriété nationale et internationale. Celle-ci a cependant pour conséquence négative une image figée et peu dynamique, qui attire essentiellement des retraités fortunés venus y profiter des aménités bretiliennes, des congressistes et des touristes internationaux. A travers la coopération autour du numérique, de l'entreprenariat et le soutien aux entreprises innovantes, le partenariat contribue à donner à SMA l'image d'un territoire qui n'est pas qu'une destination touristique mais aussi celle d'un territoire qui crée, innove et attire des cadres et des investisseurs.

D'autre part, SMA fait face à un sérieux enjeu démographique. Sa population est vieillissante et à longtemps décliné, avant de recommencer à gagner des habitants depuis 2011. Le coût du foncier y est élevé en raison de la forte demande en résidences secondaires. Pour se développer, le territoire a besoin d'attirer des ménages jeunes ainsi que des cadres, les entreprises du secteur éprouvant des difficultés de recrutement. Pour contrer le vieillissement de la population, les élus ont aussi enrichi l'offre universitaire, cherchent à améliorer la mixité dans l'habitat et à créer une offre résidentielle abordable. Le partenariat avec RM, métropole jeune et étudiante, accessible en moins d'une heure de train, offre à Saint-Malo des perspectives d'accueil de nouvelles populations jeunes et actives.

## Outils et moyens mobilisés

### Cadre juridique

La coopération est informelle et ne repose sur aucun outil juridique précis. Elle s'inscrit dans les compétences de la Métropole et de la Communauté d'agglomération (tourisme, développement économique, transports, mobilités ...).

## Moyens humains

Le suivi technique de la coopération repose sur les services de Rennes Métropole et de la CA de Saint-Malo :

- A Rennes Métropole, le directeur des coopérations, de la veille territoriale et de l'évaluation de a pour mission de suivre l'ensemble des coopérations interterritoriales de RM;
- A la CA de Saint-Malo, le dossier est directement pris en charge par le directeur général des services dont la fonction est mutualisée avec la Ville de Saint-Malo.

En outre, les services des deux collectivités et ceux de leurs satellites (Destination Rennes, Le Poool, le Palais du Grand Large, l'Audiar ...) sont mobilisés en fonction des projets et des besoins.

#### Movens financiers

La coopération ne dispose pas de moyens financiers dédiés, les actions mises en œuvre sont donc prises en charge directement par les collectivités partenaires. Un accord de principe passé entre les présidents des deux EPCI prévoit que les actions sont cofinancées selon un ratio de 80 % pour RM et de 20 % pour SMA, à l'exclusion du sponsoring du trimaran de Gilles Lamiré, cofinancé à 50 % par chacun des deux partenaires.

### Gouvernance de la coopération

La coopération entre RM et SMA est pilotée par deux instances de gouvernance :

- Une conférence annuelle, qui réunit les maires, présidents et les partenaires extérieurs comme LE POOOL et Destination Rennes;
- Deux groupes de travail thématiques qui ont lieu chaque année.

Cette gouvernance n'a pas évolué depuis le début de la coopération en 2011. Par ailleurs, des groupes de travail ont été réunis sur différentes thématiques (aménagement, économie et attractivité). En revanche, la Commission d'aménagement du territoire a disparu, du fait de la volonté de Claude Renoult et d'Emmanuel Couet de resserrer la coopération autour des deux EPCI et de leurs compétences. Afin d'éviter les effets de structure et l'alourdissement des procédures, les élus ont souhaité éviter l'institutionnalisation de la démarche. Les actions sont donc désormais portées directement par les acteurs politiques et techniques des deux territoires.

# 3) Enjeux et perspectives

## Freins qui agissent sur la coopération

#### L'abandon du volet relatif à la culture

Dans les projets initiaux des élus malouins et rennais figurait un volet culturel. En dépit d'une volonté de coproduire des évènements culturels en commun, il semblerait que le volet culturel ait été progressivement abandonné, dans un contexte de contraintes sur les dépenses publiques. La différence d'échelle entre la direction culturelle de RM et celle de SMA serait une cause de complexité limitant la coopération sur ce sujet, bien que Saint-Malo accueille de grands évènements culturels (festival de BD).

La réflexion sur la culture commune à tout de même trouvé une traduction dans les projets touristiques, à travers le projet d'élaborer des itinéraires touristiques communs allant de Rennes à Saint-Malo (et incluant le Mont-Saint-Michel et Nantes) incluant la visite de lieux patrimoniaux remarquables. Les actions entreprises dans le domaine de la French Tech contribue aussi à diffuser une culture entrepreneuriale et de l'innovation en Ille-et-Vilaine.

## La faiblesse du soutien de l'Etat et le manque de financements

Les acteurs locaux rencontrés font le constat que les démarches de coopérations interterritoriales ne font pas l'objet d'un financement suffisant et pérenne par l'Etat, alors même que certaines de ces démarches naissent à l'initiative de l'Etat. Ainsi, le Pacte Métropolitain d'innovation, signé pour deux ans, a donné lieu à des crédits budgétaires qui n'ont pas été renouvelés à l'issue de cette période. Des crédits de l'Etat seraient pourtant nécessaires pour financer les projets envisagés pour le contrat de coopération. Il ne s'agit pas d'attribuer des enveloppes financières importantes, mais des moyens relativement limités pour assurer le fonctionnement et l'ingénierie nécessaires à la coopération. Il paraît encore trop compliqué de mobiliser des fonds de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), prévus pour investir et non pour financer des moyens de fonctionnement. Dans ce contexte, il serait opportun que les services de l'Etat puissent aider au soutien financier de ces opérations.

Il semblerait que le Pacte Etat / Métropoles et les enjeux de coopérations interterritoriales n'aient été remplacés dans les priorités gouvernementales par d'autres projets. Le soutien aux villes moyennes, porté par Action Cœur de ville et qui mobilise également le CGET et la Caisse des Dépôts aurait en partie éclipsé le soutien de l'Etat aux projets interterritoriaux des métropoles. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en projet, pourrait apporter un levier pour encourager les coopérations et mettre à disposition des territoires des moyens d'ingénierie, mais son objet est encore mal défini.

# L'existence d'un discours anti-métropolitain

Au-delà de la coopération étudiée entre Rennes et Saint-Malo, qui fonctionne grâce à un climat de confiance et une relation ancienne entre élus et techniciens des deux territoires, les acteurs politiques et techniques rencontrés font le constat qu'il peut exister un discours anti-métropolitain dans certains territoires en particulier dans les espaces ruraux.

Les fragmentations entre territoires urbains et territoires ruraux sont prégnantes en Bretagne, bien que les écarts de richesse et de développement y soient moins élevés que dans d'autres régions fran-

çaises et moins graves que certains discours ne le laissent entendre. La Bretagne est en effet portée par un réseau de villes moyennes et grandes dynamiques, la réflexion sur la coopération entre métropoles (Brest, Rennes) et leurs territoires de rayonnement y revêt donc une place centrale. Les coopérations interterritoriales y sont essentiellement portées par les réseaux de pôles urbains, au premier rang desquels le Pôle métropolitain Loire Bretagne.

Mais la Bretagne est aussi constituée de zones rurales qui cumulent les difficultés – le Centre Ouest Bretagne par exemple. L'existence d'un discours anti-métropolitain et de représentations qui opposent les intérêts des territoires ruraux et des territoires urbains et de leurs habitants constitue un frein à la capacité des élus à construire des projets communs bénéfiques à l'ensemble de la Région et à construire des alliances interterritoriales.

### Enjeux à court et moyen terme

#### Pour SMA, un enjeu administratif

A Saint-Malo, les services de la Communauté d'agglomération et ceux de la ville centre ont été mutualisés. Cette mutualisation correspond à un souhait du Maire-Président d'efficience des services administratifs et de bonne gestion de la commune et de l'EPCI qu'il dirige. Elle répond aussi à un besoin d'ingénierie dans les services et de montée en compétence au moyen de l'atteinte d'une masse critique. Pour mettre en œuvre les projets politiques, en particulier ceux destinés à répondre aux enjeux d'attractivité résidentielle du territoire, SMA a besoin d'une ingénierie technique qui se trouve à la Métropole. La coopération permet de faciliter les mutualisations de compétences techniques entre les deux entités, par exemple en permettant l'accès de SMA aux ressources de l'AUDIAR qui pourrait accompagner la CA à réguler les plateformes numériques de réservations de locations de vacances du type airbnb. C'est de cette même logique que procède la logique de partenariat sur le volet de l'entreprenariat et du numérique, d'abord au moyen de Rennes Atalante, puis de la French Tech Rennes Saint-Malo.

#### Pour RM, un enjeu d'attractivité

Pour RM, la coopération avec Saint-Malo, notamment sur le volet des mobilités, permet de mettre en avant la proximité entre Rennes et la mer. Alors que Rennes est considéré comme une métropole de l'intérieur, cette dimension est de nature à faire bénéficier RM de l'héliocentrisme qui pousse les ménages de cadres à quitter l'Île-de-France pour s'installer en région. Alors que 84 % des cadres parisiens souhaiteraient déménager de la capitale, Rennes n'arrive qu'en huitième position dans le classement de leurs villes préférées, loin derrière Bordeaux ou Nantes<sup>2</sup>. Plusieurs leviers pourraient être activés pour embellir l'image du territoire et le rendre plus attractif auprès des familles en quête d'un cadre de vie plus agréable : l'économie du bien-être, le tourisme, l'offre agroalimentaire, la santé, mais aussi et surtout la valorisation de la distance entre Rennes et la mer et l'affirmation du caractère breton et maritime de la capitale de la Région Bretagne, Saint-Malo étant une destination bien plus réputée dans le monde que Rennes.

### Actions déjà réalisées

Une série d'action ont déjà été mises en œuvre depuis le début du partenariat en 2011 ou sont envisagées, autour des trois axes principaux du partenariat : le rayonnement et l'attractivité du territoire, l'économie, l'innovation et la recherche et les mobilités intelligentes.

#### En matière de rayonnement et d'attractivité du territoire :

## L'accord de coopération entre la Palais du Grand Large et le Couvent des Jacobins

En 2016, un accord a été signé entre les présidents de RM et SMA sur le partenariat entre l'association Palais du Grand Large de Saint-Malo et la société publique locale Destination Rennes, qui gère le centre des congrès des Jacobins. Ce partenariat a pour objectif de limiter les effets négatifs de la concurrence entre ces deux équipements de capacité équivalente dans le même département et de développer conjointement l'attractivité de Saint-Malo et de Rennes sur le marché des congrès. Il repose sur des offres communes aux deux sites (en cas d'indisponibilité de l'équipement à la

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sixième édition de l'enquête Cadremploi sur les désirs de mobilité des cadres parisiens.

date souhaitée, les clients sont orientés vers l'autre équipement), des achats en commun (prestations techniques et logistiques), actions de formation communes pour le personnel des deux centres des congrès.

### Une offre conjointe de visites pour les journées européennes du Patrimoine

Depuis 2016, les deux EPCI proposent chaque année en septembre une offre commune de visites patrimoniales pour les Journées européennes du patrimoine organisées chaque année en septembre.

#### Le partenariat avec le Québec

Une coopération a été engagée entre Rennes et Saint-Malo et le Québec en 2010. Elle a donné naissance à plusieurs partenariats économique concrets dans plusieurs domaines : l'agro-alimentaire, la santé, le numérique, avec les acteurs de l'économie et de l'innovation. Une convention de partenariat entre Saint-Malo Agglomération, Rennes Métropole, Destination Rennes et la CCI d'Ille-et-Vilaine a été signée en 2018. Un poste de volontaire international à l'étranger (VIE) à Québec est cofinancé depuis 2018 par les quatre structures.

En outre, deux missions économiques communes ont été organisées en 2010 et en 2014 et une troisième est programmée dans l'avenir. Au cours de ces missions, des acteurs économiques du territoire (chefs d'entreprises, créateurs de start-ups, représentant d'organisations professionnelles comme l'Union des entreprises d'Ille-et-Villaine, équipe de la Technopole Rennes Atalante puis Le Poool, universitaires...) se sont rendus au Québec pour rencontrer leurs homologues québécois.

#### Le trimaran « French Tech Rennes Saint-Malo :

En 2018, pour la quarantième édition de La Route du Rhum, le partenariat entre les deux EPCI sur le volet de la French Tech a été matérialisé par le sponsoring commun du skipper Gilles Lamiré, dont le trimaran était orné du label « La French Tech Rennes St Malo ». Une série de rencontres et d'évènements autour de l'entreprenariat et du digital ont été proposés aux membres de la communauté French Tech en marge de cette course nautique. Cette initiative avait pour but de faire connaître la French Tech dans les deux villes en valorisant la dimension maritime de la région.

#### En matière d'économie numérique :

#### La création de la French Tech Rennes Saint-Malo devenue Le Poool

La marque « French Tech Rennes Saint-Malo » a été créée en 2015 pour répondre au premier appel à projet « French Tech ». Les associations « La French Tech Rennes St Malo » et « Rennes Atalante » ont ensuite fusionné en 2018 pour donner naissance au Poool, dont l'équipe administrative regroupe désormais des personnes basées au bâtiment Le Mabilay à Rennes et qui dispose également d'une antenne à Saint-Malo. En 2018, Le Poool disposait d'un budget de 3,2 millions d'euros et a accompagné 188 entreprises et organisé 150 évènements soit 9 000 participants environ. Son « start-up hôtel » a hébergé sur l'année 78 personnes et l'espace de coworking a accueilli 10 000 journées de travail.

### • Le financement des projets innovants des entreprises par Rennes Saint-Malo Lab

Le Poool gère le dispositif Rennes Saint-Malo Lab, un fond d'expérimentation qui permet de répondre aux besoins d'expérimentation de projets d'entreprises innovantes sur le territoire. Il s'agit de tester des produits ou services par les utilisateurs, avant leur mise sur le marché. En 2017, 11 expérimentations ont été réalisées et 4 avances ont été accordées, pour un montant total de 106 000 euros. En 2018, 15 avances ont été accordées, pour un montant total de 400 000 euros.

#### Projets identifiés pour l'avenir

Au début de l'année 2019, d'autres actions étaient programmées en matière de rayonnement et d'attractivité du territoire. D'autres actions étaient envisagées dans le cadre du contrat de coopération métropolitaine, autour de la thématique « nouvelles mobilités intelligentes », qui concerne RM et plusieurs territoires partenaires dont Saint-Malo.

#### En matière de rayonnement et d'attractivité du territoire :

### La promotion d'une offre touristique à l'international :

RM, SMA et Nantes Métropole ont conçu un parcours touristique intitulé « Traversée moderne d'un vieux pays » pour gagner en visibilité nationale et internationale. Ce parcours associe patrimoine, art

contemporain, paysages et gastronomie depuis la baie du Mont Saint-Michel jusqu'à l'embouchure de la Loire en passant par Rennes et Saint-Malo. Il associe cinq EPCI dans trois régions différentes. Deux postes du « voyage à Nantes » sont cofinancés dans ce cadre par RM et SMA, selon la même clé de répartition que les autres actions (respectivement 80 % et 20 %). Le parcours touristique vise principalement à capter les touristes asiatiques aisés qui se rendent au Mont Saint-Michel ou à Nantes, mais qui, jusqu'à présent, n'allaient pas jusqu'en Bretagne. Le parcours « Traversée moderne d'un vieux pays » était en cours de commercialisation en Asie en 2019, après un voyage en Chine des élus pour promouvoir cette destination auprès de tour-operators chinois et l'invitation de journalistes des pays cibles à venir essayer le circuit touristique.

## La poursuite de la coopération avec le Québec :

La coopération avec le Québec, active depuis 2010, devrait se poursuivre avec une candidature conjointe de RM et de SMA à l'appel à projets 2019-2020 du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.